

20/21 IMMOBILIER

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.500 €
Siège social : 33 bis Route de l'Hommetière 44116 VIEILLEVIGNE
RCS NANTES N°935 004 366

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 05/07/2025

Le 05/07/2025 à 16 heures, à Vieillevigne

Monsieur Stéphane BODIGUEL

Né le 20 juin 1969 à Nantes (44)

Demeurant 12 rue des Tisserands 44116 VIEILLEVIGNE

Propriétaire de 150 actions de la société..... 150 actions

TOTAL 150 actions

associé unique de la société, après avoir pris connaissance des statuts de la société a pris les décisions suivantes :

- Modification de l'objet social de la société
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier l'objet social en vue, de l'obtention d'une carte professionnelle :

En conséquence, l'article 3 des statuts est purement et simplement supprimé et désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 3 – OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger, la réalisation des activités suivantes :

- *toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce ;*
- *marchand de bien, prestations de services en rapport avec l'immobilier;*
- *acquisition de tous biens immobiliers et toutes activités annexes à l'immobilier à l'exception de l'activité de syndic et de gestion immobilière ;*
- *toutes transactions immobilières et mobilières (fonds de commerce, droit au bail).*

Et plus largement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ou susceptibles d'en faciliter le développement. »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique
M Stéphane BODIGUEL